

Image not found or type unknown



## non respect de la convention de divorce

Par **cococrochette**, le **14/10/2008** à **14:30**

bonjour, mon ex-mari a signé une convention de divorce qui l'engage au remboursement de la moitié des dettes, or , il refuse a présent de payer, car les crédits contractés pendant le mariage sont à mon nom (il était interdit bancaire) et les organismes de crédit ne peuvent donc pas se retourner contre lui. Je bénéficie d'un moratoire de la banque de france. Est-il possible de demander au juge de reformuler la convention afin d'obliger mon exmari à rembourser sa part? merci beaucoup